



DELIBERATION	CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
2025-DGSDEL-122 Code 7.10.....	TARIFS PUBLICS 2026 - ANNEXE

Date de la convocation : 05/12/2025 - Date d'affichage de la convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 27

PRESENTS : HERVOIS Serge, RICHAUD François, SALLÉ Pierre, ROULLET Monique, SOLLIER Olivier, COUDERT Danièle, LEPAREUR François, REYSZ Françoise, RACLET Chantal, ZELECHOWSKI Roselyne, FRANQUE DE LUXEMBOURG Dominique, LANNES Michel, PRINCE Patrick, NOISEUX Corinne, CONTE Florence, MASSARD Laurent, SIMON Nathalie, BOUQUET Éric, ÉVEILLÉ Thierry, HAMZA Annaïck, PRINCE Nicolas, MARCON Claire, CHARRIER Cidjy

ABSENTS :

BREAU Anne

PIOLINE Richard

POUVOIRS :

EMAS-JAROUSSEAU Georges a donné pouvoir à FRANQUE DE LUXEMBOURG Dominique

PONCET Patrick a donné pouvoir à PRINCE Nicolas

LEGER Jean-Paul a donné pouvoir à PRINCE Patrick

NOGARET Julien a donné pouvoir à MARCON Claire

Le dix-huit décembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François RICHAUD, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures et Nicolas PRINCE est désigné secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-DGSDEL-137 du 12 décembre 2024 relative aux tarifs publics 2025 ;

Vu la délibération n°2025-DGSDEL-042 du 15 mai 2025 relative aux tarifs publics 2025 - Occupation du domaine public hors marchés communaux : modification de la période pour une candidature annuelle dite tardive ;

Vu la délibération n°2025-DGSDEL-099 du 20 novembre 2025 relative aux tarifs publics 2025 : location de la salle de réunion "Coubertin" au Complexe Colette Besson ;

Considérant qu'il convient de procéder à leur réactualisation annuelle ;

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 décembre 2025,

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

Décide

- D'adopter les tarifs des services publics tels que présentés dans l'annexe jointe, à compter du 1er janvier 2026 ;
- De désigner le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
27	27	0	0

Envoi au contrôle de légalité le : 19/12/2025. - Date de publication de l'acte : 19/12/2025

Le Maire,
François RICHAUD



Le Secrétaire de séance,
Nicolas PRINCE

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
 Reçu le 19/12/2025
 Publié le 19/12/2025

Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025

ANNEXE Tarifs Publics pour l'année 2026

À compter du 1er janvier 2026, il vous est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous en **EUROS** :

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE**Multi accueil « Les P'tits loups » / service cofinancé par la CAF et la MSA**

La tarification applicable respecte le barème national des participations familiales en vigueur, fixé par lettre circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Le tarif horaire est calculé à partir d'un taux d'effort (défini selon le nombre d'enfants à charge) appliqué aux ressources du foyer.

Restauration scolaire					
Repas enfant	QF≥1050	1050>QF≥490	QF<490	Sans justificatif	Repas consommé non commandé
	2,90 €	2,80 €	2,70 €	3,00 €	3,20 €
Repas adulte	6,35 €				
Accueil enfant mangeant un panier repas fourni par la famille pour raison médicale	1,10 €				

Accueil Collectif de mineurs "CALM"					
Accueil périscolaire matin et soir scolaires					
Horaires d'accueil	QF≥1050	1050>QF≥490	QF<490	Sans justificatif	service cofinancé par la CAF et la MSA)
7h45-8h20	1,10 €	1,00 €	0,90 €	1,60 €	
16h-17h30	1,10 €	1,00 €	0,90 €	1,60 €	
16h-18h30	2,30 €	2,10 €	1,90 €	2,80 €	
Tout retard au-delà de 18h30	7,00 €				
Goûter unique	0,50 € en supplément au prix applicable sur l'accueil périscolaire du soir sauf pour les enfants concernés par un P.A.I. alimentaire				

Accueil extra-scolaire et périscolaire du mercredi / service cofinancé par la CAF					
	Journée complète (repas inclus)	A compter du 1er janvier 2026 Journée complète (panier repas fourni par la famille pour	1/2 journée		
			Avec repas	A compter du 1er janvier 2026 Avec panier repas fourni par la famille pour	Sans repas

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

			raison médicale)		raison médicale	
Pleins tarifs (non affiliés CAF ou MSA)	Commune	15,35 €	13,80 €	8,95 €	7,40 €	6,50 €
	Hors commune	19,25 €	17,70 €	10,85 €	9,30 €	8,35 €
QF≥1050	Commune	11,05 €	9,50 €	6,85 €	5,30 €	4,30 €
	Hors commune	14,05 €	12,50 €	8,55 €	7,00 €	6,00 €
1050>QF>760	Commune	10,50 €	8,95 €	6,45 €	4,90 €	4,20 €
	Hors commune	12,65 €	11,10 €	7,40 €	5,85 €	5,30 €
760≥QF≥490	Commune	8,65 €	7,10 €	5,35 €	3,80 €	3,40 €
	Hors commune	10,20 €	8,65 €	6,10 €	4,55 €	4,20 €
490>QF≥390	Commune	5,90 €	4,35 €	3,80 €	2,25 €	2,10 €
	Hors commune	7,00 €	5,45 €	4,45 €	2,90 €	2,65 €
QF≤389	Commune	3,50 €	1,95 €	2,60€	1,05 €	1,10 €
	Hors commune	4,25 €	2,70 €	3,05 €	1,50 €	1,35 €
Goûter unique : 0,50 € en supplément du prix de la journée complète ou de l'après-midi réservés sauf pour les enfants concernés par un P.A.I. alimentaire						
Tout retard au-delà de 18H30: 7 € en supplément						
Activités spécifiques : participation des familles à hauteur de 60 % du coût de la sortie						
Prix de la nuitée mini-camps : 12 €						

MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE

Médiathèque / Ludothèque	2025	2026
Abonnement annuel « jeune » moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
Abonnement annuel étudiant, RSA, demandeurs d'emploi, assistantes maternelles	Gratuit	Gratuit
Abonnement annuel Saint-Georgeais et non Saint-Georgeais	15 €	16 €
Abonnement estivant 1 mois	7 €	8 €

PHOTOCOPIES ET FRAIS D'EXPÉDITION

Prix unitaire copie Noir et Blanc pour tout administré ou association	2025	2026
Page A4	0.18 €	0.18 €
Recto-Verso A4	0.36 €	0.36 €
Page A3	0.36 €	0.36 €
Recto-Verso A3	0.72 €	0.72 €
Forfait recherche documents et photocopies	20 €	20 €
Forfait frais postaux envoi copies de documents	10 €	10 €
Forfait frais postaux 1 enveloppe en accusé réception (AR)	10 €	10 €
Forfait frais postaux 1 petit colis en accusé réception (AR)	20 €	20 €

En cas d'envoi postal, les frais d'affranchissement sont en outre supportés par le demandeur des copies de documents.

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA VILLE

	2025			2026		
	-12 ans	Tarif réduit*	Tout public	-12 ans	Tarif réduit*	Tout public
Tarif A	5 €	8 €	12 €	5 €	10 €	14 €
Tarif B	6 €	15 €	20 €	6 €	17 €	22 €
Vente de programme		1 €	1 €			

*Tarif réduit : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, salariés en contrat aidé (sur présentation d'un justificatif).

CIMETIÈRES

	Enlias		Les Dixains		Les Bois	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Concession de terrain						
Contrat 30 ans	140 € / m²	160 € / m²	140 € / m²	144 € / m²	398 € / m²	455 € / m²
Contrat 15 ans	80 € / m²	92 € / m²	80 € / m²	83 € / m²	222 € / m²	254 € / m²
Columbarium aménagé	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Contrat 30 ans	1 080 €	1 235 €	1 080 €	1 125 €	1 260 €	1 260 €
Contrat 15 ans	600 €	686 €	600 €	625 €	700 €	700 €
Contrat 10 ans	450 €	514 €	450 €	469 €	500 €	500 €
Cavurne aménagé	2025	2026	2025	2026		
Contrat 30 ans	1 080 €	1 235 €	1 080 €	1 125 €		
Contrat 15 ans	600 €	686 €	600 €	625 €		
Contrat 10 ans	450 €	514 €	450 €	469 €		
Concession de terrain cinéraire			2025	2026		
Contrat 30 ans			140 € / m²	144 € / m²		
Contrat 15 ans			80 € / m²	83 € / m²		
Contrat 10 ans			60 € / m²	63 € / m²		
Caveau provisoire	2025	2026	2025	2026	2025	2026
du 1er au 6ème jour inclus	1 € / jour	1 € / jour	1 € / jour	1 € / jour	1 € / jour	1 € / jour
du 7ème jour jusqu'à 6 mois maximum	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour
Salle de recueil	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Le temps de l'inhumation (sur demande écrite auprès du Maire)			gratuit	gratuit		

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HORS MARCHÉS MUNICIPAUX

Terrasses/Étalages *	2025	2026
Terrasses/Étalages	43 €/m²/an	43 €/m²/an
Extension étalage en zone foraine, place du marché	9 €/m²/mois	9 €/m²/mois
Candidature annuelle tardive reçue à partir du 1 ^{er} mai	80 €/m² (forfait)	80 €/m² (forfait)
Chevalet, flamme à l'unité hors terrasse/étalage	43 €/an	45 €/an
Terrasses/Étalages sur stationnement en zone piétonne	9 €/m²/an	9 €/m²/an
Dépôts trottoirs, pas de porte, place de stationnement (benne, échafaudage, camion, véhicule) hors stationnement pour obsèques	2025	2026
Journalier	1 €/m²	1,50 €/m²
Autres Occupations du Domaine Public	2025	2026
Activité diverse sur le domaine public	1 €/m²/jour	1,50 €/m²/jour
Occupation du domaine public pour une manifestation organisée par une association saint-georgeaise	51 €/manifestation	52 €/manifestation
Occupation du domaine public pour une manifestation organisée par une association non saint-georgeaise	204 €/manifestation	208 €/jour
Food-truck (hors marchés communaux)	2025	2026
Food-truck (forfait journalier 10 m² de terrasse inclus)	51 €/jour	52 €/jour

* Pénalité à hauteur de 10 €/jour de retard pour toutes redevances non acquittées à la date prévue par le règlement des terrasses et étalages.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES MARCHÉS MUNICIPAUX

Couvert	2025	2026
Annuel (une proratisation sera appliquée pour les nouveaux arrivants ou en cas de changements de banc en cours d'année)	165 €/ml/an	165 €/ml/an
Location de banc libre à la journée (occupation ponctuelle < à 3 mois)	5 €/ml/jour	5 €/ml/jour
Pénalité pour non-respect des jours de présence	50 €/jour	50 €/jour
Caution et/ou remplacement de clé communicante	100 €	100 €

Extérieur	2025	2026
Extérieur du 1 ^{er} juillet au 31 août :		
Rue du marché/place du marché/sous les halles		
Abonné	3 €/ml/jour	3 €/ml/jour
Non abonné	4 €/ml/jour	4,50 €/ml/jour
Extérieur du 1 ^{er} septembre au 30 juin :		
Rue du marché/place du marché/sous les halles		
Abonné ou non abonné	2 €/ml/jour	2 €/ml/jour
Extérieur Nocturne en Saison le jeudi soir :		
Boulevard de la côte de Beauté		
Abonné	6,50 €/ml/soirée	6,50 €/ml/soirée
Non abonné	8,50 €/ml/soirée	9,00 €/ml/soirée
Marchés d'arts, d'artisanat, de créateurs et de Noël (en journée ou nocturne)		
Exposant	3 €/ml/jour	3 €/ml/jour

CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

REMBOURSEMENT CAPTURE (7/7J - 24H/24H)	2025	2026
	102 €	105 €

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

STATIONNEMENT

Stationnement payant des camping-cars sur les aires d'accueil réservées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2025	2026
Tarif à l'heure	3 €	3 €
Forfait de 24 heures (dont taxe de séjour CARA)	12 €	12 €
Forfait post-stationnement minoré (paiement de régularisation intervenu directement à l'horodateur dans un délai de 72 heures après la notification de l'avis de paiement apposé sur le véhicule)	15 €	15 €
Forfait post-stationnement –dépénalisation (loi MAPTAM) Appliqué en cas d'absence de ticket ou en cas de dépassement des horaires payants	72 €	72 €

Le FPS correspond à la somme maximale possible sur une journée.

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

GYMNASE COMPLEXE COLETTE BESSON	Associations St-Georgeaises ou patriotiques ou ententes sportives partiellement St-Georgeaises		Professionnels et autres cas	
	2025	2026	2025	2026
Gymnase nu	- Du 01/01 au 06/07 : forfait pour la période 30 € pour une séance* hebdomadaire - Du 07/07 au 31/08 : fermé - Du 01/09 au 31/12 : forfait pour la période 20 € pour une séance* hebdomadaire	- Du 01/01 au 05/07 : forfait pour la période 30 € pour une séance* hebdomadaire - Du 06/07 au 31/08 : fermé - Du 01/09 au 31/12 : forfait pour la période 20 € pour une séance* hebdomadaire	347 €/jour	400 €/jour
Gymnase équipé (moquette, tables, chaises et bancs)	235 €/jour	250 €/jour	1 122 €/jour	1 500 €/jour
Salle Mexico (salle polyvalente) (max 30 personnes)	- Du 01/01 au 06/07 : 20 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire - Du 07/07 au 31/08 : fermé - Du 01/09 au 31/12 : 15 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire	- Du 01/01 au 05/07 : 20 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire - Du 06/07 au 31/08 : fermé - Du 01/09 au 31/12 : 15 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire	10 €/heure	20 €/heure
Salle Coubertin (salle de réunion) (max 10 personnes)		- Du 01/01 au 05/07 : 15 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire - Du 06/07 au 31/08 : fermé - Du 01/09 au 31/12 : 10 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire		15 €/heure
Foyer du CALM (max 15 personnes) avec matériel en place uniquement		- Du 01/01 au 05/07 : 18 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire		

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

		- Du 06/07 au 31/08 : fermé - Du 01/09 au 31/12 : 10 € forfait pour la période pour une séance* hebdomadaire		
Badge ou clé perdu(e) et/ou non restitué(e)		20 €		20 €

* séance d'une durée maximum d'1h30

STADES DES ROUSSELLES ET DE BESSON	Associations St-Georgeaises ou patriotiques ou ententes sportives partiellement St-Georgeaises		Professionnels et autres cas	
	2025	2026	2025	2026
Stades et vestiaires	Forfait annuel de 50 € pour une séance hebdomadaire	Forfait annuel de 50 € pour une séance hebdomadaire	347 €/jour	360 €/jour

* séance d'une durée maximum d' 1h30

SALLE LOUIS NEEL Max 15 personnes assises	Professionnels et autres cas pour les formations du personnel territorial	
	2025	2026
	86 €/ jour	90 €/ jour

EXPOSITIONS ESPACE MAGGY MARTEL	Associations St-Georgeaises ou patriotiques		Professionnels, et autres cas	Associations St-Georgeaises ou patriotiques		Professionnels, et autres cas
	Non-vente	Vente		Non-vente	Vente	
	2025			2026		
Juillet, août	10€/semaine	20€/semaine	50€/semaine	12€/semaine	22€/semaine	55€/semaine
Hors juillet et août	10 €/mois	20 €/mois	50 €/mois	12 €/mois	22 €/mois	55 €/mois

AGENT TERRITORIAL MIS À DISPOSITION		
- Payants pour les associations non Saint-Georgeaises et autres cas		
- Valorisés en avantages en nature pour les associations Saint-Georgeaises ou patriotiques		
<u>SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE AU MOMENT DE LA RÉSERVATION</u>		
	2025	2026
Agent territorial	40 €/ heure	50 € / heure

MOYENS MATÉRIELS MIS À DISPOSITION UNIQUEMENT AUX ASSOCIATIONS	
- Payants pour les associations non Saint-Georgeaises	
- Valorisés en avantages en nature pour les associations Saint-Georgeaises ou patriotiques	
<u>SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE AU MOMENT DE LA RÉSERVATION</u>	

REF	MATÉRIEL	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE 2025	PRIX UNITAIRE 2026
A1	Tables bois 2 x 0,70m	70	3,00 €	3.10 €
A2	Bancs bois	120	2,00 €	2.10 €
A3	Tables en plastique 1,80 x 0,77m	40	3,50 €	3.60 €
A4	Bancs plastique	80	2,50 €	2.60 €
A5	Chaises noires en fer	200	0,50 €	0.55 €
A6	Chaises grises en plastiques	100	1,00 €	1.10 €
B1	Barrières Vauban	570	2,00 €	2.10 €
B2	Barrières bois blanches	15	10,00 €	10.20 €
B3	Balises B6M3	140	3,00 €	3.10 €
B4	Vite clos + socles	36	1,00 €	1.10 €
B5	Cônes de signalisation	20	2,50 €	2,60 €

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

B6	Barrières BAAVA (1 barrière = 5 modules)	16	50,00 €	51,00 €
C1	Tivoli nu 2 x 2m	1	10,00 €	10.20
C2	Tivoli nu 2 x 3m	1	15,00 €	15.50
C3	Tivolis nus 3 x 3m	10	20,00 €	20.50
C4	Tivolis avec côtés 3 x 3m			
C5	Tivolis nus 4,5 x 3m	5	25,00 €	25.50
C6	Tivolis avec côtés 4,5 x 3m			
C7	Chalets bois 4,20 x 2,80m	7	306,00 €	312
D1	Conteneurs jaunes	2	GRATUIT	26 comme bac vert si collecte refusée car non respect du tri
D2	Conteneurs verts	2	23 € par conteneur et par collecte	26
D3	Poubelles tri sélectif (avec sacs)	4	10,00 €	10.20
E1	Coffrets électrique multiprise 16A	10	20,00 €	20.50
E2	Coffrets électrique triphasé 63A et 32A	4	51,00 €	52
E3	Coffrets S300 (32A et 16A triphasé)	1	30,00 €	30.50
E4	Pieds de lumière	4	15,00 €	15.50
E5	Adaptateurs P17 16A	10	2,00 €	2.10
E6	Passages de câbles	15	10,00 €	10.20
F1	Grilles d'exposition 1 x 2m	20	8,00 €	8.20
G1	Nourrice	1	15,00 €	15.50
G2	Tuyau d'eau 50m	2	3,00 €	3.10
H1	Praticables 2x1m (sans garde corps hauteur max 0,4m)	12	10,00 €	10.20
H2	Petite scène mobile nue 24 m²	1	765,00 €	780
H3.1	Petite scène mobile + projecteurs	1	867,00 €	884
H3.2	Petite scène mobile + projecteurs + son	1		1 067,00 €
H4	Petite scène mobile + projecteurs + régie ville	1	1 020,00 €	1040
H5	Grande scène mobile nue 48 m²	1	1 530,00 €	1560
H6.1	Grande scène mobile + projecteurs	1	1632,00 €	1664
H6.2	Grande scène mobile +projecteurs + son	1		1 832,00 €
H7	Grande scène mobile + projecteurs + régie ville	1	1785,00 €	1820
I1	Moquette sol gymnase Besson 2 x 1m avec installation par le personnel municipal	1000m²	4 € le m²	4.10
I2	Moquette sol gymnase Besson 2 x 1m sans installation par le personnel municipal	1000m²	2 € le m²	2.10
I3	Tapis rouges (11m et 14m)	2	5,00 €	5.20
J1	Enceinte MIPRO + 2 micro sans fil + pied	1	51,00 €	52
K1	Jardinières	6		15,00 €

PHARE

Entrée	2025	2026
Adulte	3 €	3 €
Enfant (4 - 11 ans)	1,50 €	1,50 €
Enfant (jusqu' à 3 ans)	Gratuit	Gratuit
Groupes à partir de 10 personnes		
Adulte	2 €	2 €
Enfants (4 - 11 ans)	1 €	1 €
Enfants (jusqu' à 3 ans)	Gratuit	Gratuit
Journées du patrimoine	Gratuit	Gratuit

AR Prefecture

017-211703335-20251218-2025_DGSDEL_122-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

PLAGE			
Location matériel de plage		2025	2026
Cabine de plage	pour 1 journée	8 €	8 €
	pour 1 semaine	35 €	35 €
	pour 2 semaines	60 €	60 €
	pour 4 semaines	100 €	100 €

PORT *

Emplacement	2025	2026
Tarif du 15 mars au 30 novembre (bateau ≤ à 7 m)	450 € TTC	450 € TTC
Tarif mensuel (bateau ≤ à 7 m) Renouvelable deux fois Tout mois commencé étant dû	150 € TTC	155 € TTC

*Budget soumis au taux de TVA en vigueur.

VENTES AGORASTORE

Pénalités de stockage (dues à l'expiration du délai de retrait de 15 jours calendaires à compter de l'envoi du courriel de confirmation et sous réserve du paiement effectué)	2025	2026
Articles dont le volume égale ou excède 1 mètre cube	100 € /jour	100 € /jour
Articles dont le volume est inférieur à 1 mètre cube	50 € /jour	50 € /jour